

Assurance RCP ..... : GROUPAMA  
Garantie financière ..... : GROUPAMA 8-10 rue d'Astorg 75008 PARIS

## NOTICE D'INFORMATION SORTIE "Baie de Somme" (du 03 au 06 Juin 2022)

### SEJOUR

**La sortie est ouverte aux adhérents de l'association PASAPAS, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2022 avec assurance RC.**

Nombre de participants: 11 au minimum, 16 au maximum

Date: du Vendredi 3 juin au Lundi 6 juin 2022.

Déplacements : voitures personnelles avec covoiturage

### PROGRAMME

Le séjour se composera de trois randonnées, d'une traversée de la Baie de Somme avec Guide (Agence Promenade en Baie) et d'une activité Longe Côte avec le Cercle Nautique de Fort Mahon.

En fonction de la météo le programme peut être modifié.

Les participants sont attendus au centre d'hébergement Naturotel à Fort Mahon le vendredi 3 juin à partir de 18h30  
Fin de séjour le lundi 6 juin à l'issue de la randonnée, s'achevant vers 15h. Retour à Courbevoie en covoiturage.

### HEBERGEMENT

L'hébergement sera assuré : Naturotel 501 rue Robinson 80120 Fort Mahon Plage

4 chalets de 4 pers (4 lits individuels répartis entre une chambre et une mezzanine)

Draps et couvertures fournis

(TEL : 03 22 23 38 45)

### COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à 240 € par personne.

Ce prix comprend :

- Les 3 petit-déjeuners du 2ème jour au dernier jour.
- Les deux dîners au restaurant du 2ème et 3ème soir
- L'accompagnement des randonnées par Pascale, animatrice de l'Association.
- L'hébergement (3 nuits) en chalet, draps et couvertures fournis
- Les taxes de séjour
- La sortie guidée en baie de Somme (Promenade en baie)
- Le retour de St Valéry au Crotoy en train touristique
- L'activité « longe-côte » avec le Cercle Nautique de Fort-Mahon
- La contribution de l'EIT due à la FFRP et de l'UEIT due au CRRPIDF

Ne sont pas compris

- La fourniture des pique-niques des 3 jours.
  - Pour le buffet du 1<sup>er</sup> soir chacun apporte un petit plat
  - Pour le gîte : serviettes de toilette
  - Les dépenses personnelles
  - Le voyage aller-retour voiture de Paris à Fort Mahon et les transports voiture entre les sites.
- Co-voiturage : défraiement à donner directement au chauffeur.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
  - D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"



## INSCRIPTIONS

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du **1er Mai 2022** par internet  
Date limite : **Samedi 8 Mai 2022**

**Cette pré-inscription sera matérialisée par un paiement internet de 120 € à travers BILLETWEB** (en cas de problème, contactez-nous)

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise au **9 Mai 2022**. En cas d'annulation, le remboursement de la préinscription sera effectué par l'Association.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association PASAPAS proposera aux préinscrits un Bulletin d'inscription. Son inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin **sous 8 jours**. Le paiement de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

## ASSURANCES FACULTATIVES

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives, au moyen du Bulletin de souscription Assurances joint à notre envoi

## PAIEMENTS

- Acompte de 120 € à la pré-inscription. Date limite 8 Mai 2022
- Prime d'assurances facultatives lors de l'inscription.
- Solde du séjour avant le 16 Mai 2022

**Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association PASAPAS**

## DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Les participants seront regroupés, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Déplacement d'environ 550 kms comprenant aller-retour + trajets sur place.

Co-voiturage : Défraiement à donner directement au chauffeur : **40 Euros** (participation essence + péage)

## CONDITIONS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

**Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :**

- Annulation faite avant le 09/05/2022: restitution des sommes versées.
- Annulation entre le 09/05/2022 et le 16/05/2022 : restitution des sommes versées avec une retenue de 50 € pour frais de dossier.
- Annulation postérieure au 16/05/2022 : retenue de 100% du montant total du séjour.

## RECOMMANDATIONS

En cas de nécessité d'un Pass vaccinal, ce dernier doit être valable pendant toute la durée du séjour

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la randonnée pour apprécier pleinement ce séjour.

Outre vos affaires de randonnée vous devrez apporter une paire de chaussures aquatiques (type Nabaiji de chez Décathlon). Elles vous serviront pour la Traversée de la baie et le Longe Côte.

Amicalement

Le Responsable Tourisme,

Brigitte Cendrier

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site à l'adresse :

[www.pasapascourbevoie.com/sorties-séjour/conditions-générales-de-vente-notice-assurance](http://www.pasapascourbevoie.com/sorties-séjour/conditions-générales-de-vente-notice-assurance)

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation :: IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051